

Séance du Conseil Municipal n°12 du 22 décembre 2015, sous la présidence de M. JULIA Lucien, Maire.

Membres présents : MM TONDEUR, PEYROUTOU, CARAPET, MOLVEAU, HARRINGTON , Mmes NAVEAU, PADROSA, pouvoir de Mme BEAUMONT Marie-Philippe à Mme NAVEAU Christine ; Absents et excusés : M. ROBINAT, Mme MACABIES . Secrétaire : M PEYROUTOU Christophe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un courrier préfectoral, en référence au plan vigipirate, lors de la messe de Noël, une surveillance devra avoir lieu à l'entrée de l'église.

1) Schéma de mutualisation : Selon le code général des collectivités territoriales, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseillers municipaux, afin d'assurer une meilleure organisation des services, le président de l'établissement public de coopération intercommunale, à fiscalité propre, établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation, sur leurs effectifs et sur leurs dépenses de fonctionnement. Le schéma de mutualisation revêt un caractère **obligatoire**, visant à inciter les communes à réfléchir sur ce mode de gestion de l'action publique locale. Il doit être transmis pour avis aux conseillers municipaux des communes membres. Ce document **n'a aucune portée prescriptive** (certaines actions peuvent être menées sans pour autant qu'elles y apparaissent et celles qui y sont inscrites, ne seront pas forcément conduites), il récapitule ce que les communes et la Communauté de communes du HT Vallespir font ensemble et ce que l'on pourrait faire ensemble à l'avenir. Il est voué à évoluer et à être actualisé tous les ans. Aujourd'hui unis à 14 au sein de la Communauté de Communes, les compétences assumées sont nombreuses et au plus près du quotidien des habitants : cantines, ramassage des ordures ménagères, déchetteries, médiathèques, école de musique, service jeunesse et nouvelles activités périscolaires, instruction du droit des sols,...

Après lecture du rapport, le Conseil Municipal approuve le schéma de mutualisation, à l'unanimité des membres présents.

2) Schéma Départemental de coopération intercommunale : L'une des dispositions principales de la loi « NOTRe » du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, est le renforcement des intercommunalités. Au terme de cette loi, les préfets sont chargés d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale qui a pour objectif d'évaluer la cohérence des périmètres et d'établir un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice ; Cette loi a fixé le nombre minimum des habitants des communautés de communes à 15 000 hts. Celles qui sont en dessous de cette barre doivent se regrouper avec leurs voisines. Ce serait le cas de notre communauté de communes du HT Vallespir qui rassemble 9964 habitants, mais une disposition particulière s'applique sur les zones de montagne, elles sont exonérées de ce rapprochement forcé.

Ce schéma recommande par conséquent le recours aux mutualisations et au transfert de compétences, il privilégie l'intercommunalité de service en tenant compte des contraintes afférentes à certains domaines (assainissement, eau potable, syndicats scolaires ...) dans lesquels les exigences de qualité et de continuité du service sont particulièrement pesantes ;

Après avoir pris connaissance des grandes lignes du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Mme la Préfète, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents.

3) Dissolution du SIVOM du Moyen Vallespir : Le maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 14 avril 2015, le Conseil Syndical du SIVOM du Moyen Vallespir a décidé la dissolution du syndicat à la date du 31 décembre 2015 ; Au titre de la reprise du passif, il convient de reprendre

un emprunt souscrit par notre commune via le SIVOM, réalisé en 2012 et qui se termine en 2020 ; le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de 19 914,91€, l'échéance fixe annuelle représente 4 511,20€.

Dès que la dissolution sera effective, l'excédent existant sur le SIVOM sera réparti entre toutes les communes membres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, accepte la dissolution du SIVOM au 31/12/2015, décide de reprendre sur le budget communal, le prêt consenti par la caisse d'épargne, dont le capital restant dû au 01/01/2016 est de 19 914,91€, et autorise le Maire à signer tous documents afférent à cette affaire.

4) Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale :

La loi « NOTRe » d'août 2015 supprime l'obligation pour les communes de -1500hts de disposer d'un CCAS et simplifie ainsi les modalités d'exercice des compétences « action sociale ». C'est le budget principal qui prend le relais et qui intégrera les opérations du CCAS . Si une prestation pour un indigent est à payer, elle sera prise en compte sur le budget principal. Si un vote est à émettre, il sera du ressort du Conseil Municipal .

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents, pour la dissolution du Centre communal d'action sociale.

5) Affaires diverses :

Travaux de voirie : (emplois partiels), route de Can Magi jusqu'au croisement du mas du Canès .
Devis COLAS : 10 572 € TTC-Entreprise STPR : 5580 € TTC .

Autre devis de STPR : Croisement du Mas du Canès jusqu'au au mas PUIG : 6480 € TTC. Le Maire informe le Conseil Municipal que la société EUROVIA a été contactée, mais elle n'est pas intéressée par des emplois partiels, il en est de même pour la société SCREG sud-est. L'entreprise SAUS à AMELIE les BAINS ainsi que la société S.P.66 à PIA vont être contactées. Une partie des travaux sera peut être prise en charge par le propriétaire du Mas PUIG.

Redevance pour occupation du domaine public –réseau de distribution de gaz naturel, Allée de Rivemale Montbolo :1)Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux,(0,35€ le mètre de canalisation, plafond) sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et décide que ce montant soit revalorisé chaque année, sur la base des longueurs des canalisations construites et renouvelées et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

2)Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte les propositions qui lui sont faites concernant le redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (valeur plafond de 0,035€ par mètre de canalisation) et décide que ce montant soit revalorisé chaque année, sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal, et par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Vœux 2016 : la cérémonie aura lieu le Mardi 19 janvier à 18 heures.

Syndicat d'assainissement Arles, Amélie, Montbolo, bilan d'activité 2014 :

La société délégataire est VEOLIA-EAU. Le dernier contrat conclu d'une durée de 10 ans, se termine le 30/06/2017. Le patrimoine du service est constitué de 54 kms de canalisations hors

branchements et 75 kms (avec branchements), 5 postes de relèvement, 1 usine de dépollution d'une capacité de 12500 équivalents habitants, dont le rejet se fait dans le Tech. Les boues résiduelles sont utilisées pour la fabrication de matières fertilisantes ou de support de culture. Nombre d'abonnés desservis : 4 762. Prix TTC du m3 hors abonnement : 1,07€(au 01/01/2015).

Un renouvellement de collecteur a été réalisé en 2014 sur la Commune d'Amélie les Bains-Palalda, pour un montant de 8 154€TTC.

L'important chantier de la nouvelle station d'épuration s'est achevé en 2014 ; Ce nouvel outil représente un élément essentiel de lutte contre la pollution. Ainsi les nuisances olfactives pour les riverains ont pu être supprimées en grande partie grâce à l'arrêt du compostage sur le site et au traitement olfactif des installations.

Sur Arles sur Tech, secteur de la fontaine des buis et du stade, la solution de l'assainissement collectif a été retenue, étant donné que la commune avait entrepris la construction du nouveau pont de Can Bia . En 2014, les travaux ont été réalisés en 2 tranches, pose des canalisations sur le pont et raccordement du stade d'Arles Sur Tech. Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement de la fontaine des buis, ont été réalisés en 2015.

Futurs travaux prévus en 2016 : travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées sur Arles sur Tech, place des glycines et carrer d'en biosca, pour un montant total TTC de 187 481€, subventionnés à 45%.

Commune d'Amélie les Bains, raccordement au réseau d'assainissement du Théâtre de verdure et du « Château », travaux évalués à 35 400€TTC, programmés en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, délibère favorablement sur le bilan d'activité du syndicat d'assainissement Arles, Amélie, Montbolo.

Syndicat intercommunal du vallespir pour l'alimentation en eau potable : 6 communes desservies, Arles-sur-Tech, Amélie les Bains, Montbolo, Reynes Céret, Saint Jean Pla de Corts. Nombre d'abonnés : 11 571, nombre d'habitants desservis 17 753 .Origine de l'eau : captage du Riu Ferrer et source Mouli d'en Camp sur Can Partere . Prix total du m3 : 1,78€ . Service délégué à la société VEOLIA-EAU ,dont le contrat s'achève le 30/06/2015. Durant l'année 2014, le délégataire a renouvelé 88 branchements anciens, dont 11 en plomb.

Travaux réalisés par le SIAEP : renouvellement de la conduite d'adduction entre la station de traitement d'Arles sur Tech et le rond point av Général De GAULLE à Amélie les Bains, ainsi qu'une partie de la traversée de la Forge de Reynes ; en continuité, la conduite d'adduction entre le rond point de l'Estanyol et l'intersection du Collet a été remplacée. A Céret, le syndicat a procédé à la mise en place d'une canalisation AEP en fonte chemin des vignes Planes jusqu'à la route du Ventous ; A Arles sur Tech, dans le cadre de la reconstruction du Pont de Can Bia, le syndicat a décidé de procéder à l'extension du réseau d'eau potable sur le secteur du stade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le bilan d'activité du Syndicat Intercommunal du Vallespir pour l'alimentation en eau potable.

Eclairage à Can Kirc : Un courrier va être adressé à chaque propriétaire, les informant que l'éclairage situé sur la route privée « Allée des chênes » va être supprimé.

Aux fins d'économie d'énergie, Mme NAVEAU propose qu'il serait peut être intéressant d'effectuer un sondage auprès de la population du village, par rapport à une éventuelle extinction de l'éclairage public à partir d'une certaine heure dans la nuit, à définir.

Vitesse excessive à Rivemale : La commune de Montbolo va mettre en place 2 panneaux de limitation de vitesse à 30km/heure.

Par ailleurs afin de capter les eaux pluviales de cette voie, un fossé sera creusé côté falaise, et il sera partiellement bétonné , pour prévenir un affouillement de la chaussée . Ces travaux seront à la charge des communes de Arles sur Tech et Montbolo .

Fin de la séance .